

PREFECTURE DU NORD
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

S P L EURALILLE

COMMUNE DE LILLE

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA PEPINIERE, RUE DU FAUBOURG
DE ROUBAIX, A LILLE

METROPOLISATION DU QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE VALANT POUR ENQUETE SUR LA MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE ET
ENQUETE PARCELLAIRE.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE PUBLIC EST INFORME QU'EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE, DES ARRETES PREFECTORAUX DU 18 DECEMBRE 2013 SOUMETTENT AUX FORMALITES D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES (UTILITE PUBLIQUE, MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET PARCELLAIRE) LE PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA PEPINIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LILLE, DANS LE QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN.

LE PROJET VISE A AFFIRMER LA VOCATION METROPOLITAINE DUDIT SITE. ADOSSE AU CIMETIERE DE L'EST, CELUI-CI EST SITUÉ A UN EMPLACEMENT PRIVILEGIE :

A PROXIMITE IMMEDIATE DU CENTRE D'AFFAIRES INTERNATIONAL EURALILLE ET DU CENTRE-VILLE LILLOIS, AU CALME, AVEC DES ESPACES VEGETALISES IMPORTANTS ENTRE UN FRONT BÂTI CONTINU DE MAISONS A OSSATURE BOIS ET LE CIMETIERE DE L'EST ;

PROCHE DES COMMERCES DE PROXIMITE D'UN CÔTE ET D'UN VASTE CENTRE COMMERCIAL DE L'AUTRE,

BENEFICIANT D'UNE TRES BONNE DESSERTTE DE TRANSPORTS (GARE TGV, METRO, TRAMWAY, BUS, BOULEVARD PERIPHERIQUE) ET BORDANT LA RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX, AXE STRUCTURANT DU QUARTIER.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT PEPINIÈRE PREVOIT LA DEMOLITION DES IMMEUBLES BÂTIS VETUSTES EN FRONT-A-RUE AFIN DE DESENCLAVER L'EMPRISE FONCIERE ET DE PERMETTRE LE REAMENAGEMENT ET LA DENSIFICATION DE L'ÎLOT.

IL COMPREND :

- LE MAINTIEN D'UNE LISIÈRE ARBOREE DENSE, LA CREATION D'UN AMPLE BASSIN PLANTE PEU PROFOND ET D'UN GRAND JARDIN PRIVATIF,
- LA REALISATION D'UN QUADRILLAGE SERRE D'ALLEES PIETONNES ,
- L'INSERTION D'UNE VOIE DE BOUCLAGE CONCUE EN ZONE DE RENCONTRE,
- LA CREATION D'UN SQUARE ET D'UNE PLACETTE EN RETRAIT DE LA RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX.

TOUTE PERSONNE POURRA, SUR SA DEMANDE ET A SES FRAIS , OBTENIR COMMUNICATION DES DOSSIERS D'ENQUÊTE INCLUANT L'ETUDE D'IMPACT ET L' AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE AUPRES DU PREFET DU NORD, DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, BUREAU DE L'URBANISME ET DE LA MAITRISE FONCIERE-12/14,RUE JEAN SANS PEUR A LILLE.

TOUTE PERSONNE POURRA EGALEMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L' AVIS CORRESPONDANT DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE MENTIONNES CI-DESSUS EN CONSULTANT LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DU NORD A L'ADRESSE SUIVANTE:www.nord.gouv.fr

DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POURRONT ÊTRE DEMANDEES AUPRES DE MONSIEUR MICHEL BONORD,DIRECTEUR GENERAL DE LA SPL EURALILLE(COURRIEL:contact@spl-auralille.fr).

A L'ISSUE DES ENQUÊTES, UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME POURRA ÊTRE EVENTUELLEMENT PRONONCEE.

CES ENQUETES SE DEROULERONT DU LUNDI 27 JANVIER 2014 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2014 INCLUS.

MADAME JACQUELINE HUART, DIRECTRICE D'UN INSTITUT MEDICO-EDUCATIF, RETRAITEE, EST DESIGNEE EN QUALITE DE COMMISSAIRE-ENQUETEUR TITULAIRE ET SIEGERA DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DU QUARTIER DE LILLE SAINT MAURICE PELLEVOISIN.

M. MONSIEUR PIERRE BAJEUX, INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES TRAVAUX RURAUX A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT ,RETRAITE, EST DESIGNÉ POUR LA SUPPLEER, LE CAS ECHEANT.

1) ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DES CARACTERISTIQUES DU PROJET ET FORMULER SES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS SUR L'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT, SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE REGISTRE DEPOSE A SON INTENTION DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DU QUARTIER DE SAINT MAURICE PELLEVOISIN.

CES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS POURRONT EGALEMENT ETRE ADRESSEES PAR ECRIT AU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SIEGEANT EN MAIRIE DU QUARTIER DE LILLE SAINT MAURICE PELLEVOISIN OU PAR VOIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE REPRISE CI-APRES : mairiedequartiersaintmauricepellevoisin@mairie-lille.fr (en précisant dans l'objet que le message concerne l'enquête environnementale sur le projet d'aménagement du site de la Pépinière) POUR ETRE ANNEXEES AU REGISTRE PRECITE.

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA LES OBSERVATIONS DU PUBLIC DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DU QUARTIER DE LILLE SAINT MAURICE PELLEVOISIN :

- LE LUNDI 27 JANVIER 2014, DE 13 H 30 A 17 H,
- LE JEUDI 6 FEVRIER 2014, DE 13 H 30 A 17 H,
- LE JEUDI 13 FEVRIER 2014, DE 13 H 30 A 17 H,
- LE MERCREDI 19 FEVRIER 2014, DE 13 H 30 A 17 H,
- LE VENDREDI 28 FEVRIER 2014, DE 13 H 30 A 17 H.

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR TRANSMETTRA SON RAPPORT ET SES CONCLUSIONS MOTIVEES SUR L'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION, SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME CORRESPONDANT ET SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE PROJET DANS UN DELAI DE TRENTE JOURS A COMPTER DE LA CLOTURE DES ENQUETES , SAUF PROLONGATION JUSTIFIEE DU DELAI CONSIDERE.

IL POURRA ETRE PRIS CONNAISSANCE DE LA TOTALITE DU RAPPORT ET DE CHACUNE DES CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR EN MAIRIE DU QUARTIER DE LILLE SAINT MAURICE PELLEVOISIN ET A LA PREFECTURE DU NORD PENDANT UN AN, DE MÊME QUE SUR LES SITES INTERNET DE LA PREFECTURE DU NORD ET DE LA SPL EURALILLE:<http://www.spl-auralille.fr>

2)ENQUETE PARCELLAIRE

PENDANT LA MEME PERIODE ET DANS LES MEMES CONDITIONS, UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE SERA OUVERTE AFIN DE DETERMINER LES PARCELLES A EXPROPRIER, NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET ET DE RECHERCHER LES PROPRIETAIRES ET TITULAIRES DE DROITS REELS .

A CET EFFET, UN DOSSIER FOURNI PAR L'EXPROPRIANT ET LE REGISTRE D'ENQUETE Y AFFERENT SERONT DEPOSES EN MAIRIE DU QUARTIER DE LILLE SAINT MAURICE PELLEVOISIN PE NDANT TOUTE LA DUREE DE L'ENQUÊTE .

LES OBSERVATIONS DES INTERESSES SERONT RECUEILLIES SUR LE REGISTRE PRECITE OUVERT A CET EFFET ; ELLES POURRONT EGALEMENT ETRE ADRESSEES PAR ECRIT OU PAR VOIE ELECTRONIQUE (CF SUPRA :) A LA MAIRE DE LILLE OU AU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SIEGEANT EN MAIRIE DE QUARTIER DE SAINT MAURICE PELLEVOISIN EN VUE D'ETRE ANNEXEES AU REGISTRE D'ENQUETE CORRESPONDANT.

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR DONNERA SON AVIS DANS UN DELAI DE TRENTE JOURS .

LA PRESENTE INSERTION EST EGALEMENT FAITE EN VUE DE LA PUBLICATION DE L'ARTICLE L. 13.2 DU CODE SUSVISE DONT LES DISPOSITIONS SONT REPRISES CI-APRES :

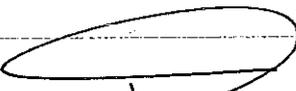
« EN VUE DE LA FIXATION DES INDEMNITES, L'EXPROPRIANT NOTIFIE AUX PROPRIETAIRES ET USUFRUITIERS INTERESSES, SOIT L'AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUETE, SOIT L'ACTE DECLARANT L'UTILITE PUBLIQUE, SOIT L'ARRETE DE CESSIBILITE, SOIT L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION .

LE PROPRIETAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT*, LES FERMIERS, LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CEUX QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES.

LES AUTRES INTERESSES SERONT EN DEMEURE DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS PAR PUBLICITE COLLECTIVE ET TENUS DE SE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT*, A DEFAUT DE QUOI ILS SERONT DECHUS DE TOUS DROITS A L'INDEMNITE ».

*dans un délai d'un mois (article R 13-15)

LILLE, LE 19 DEC. 2013
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES



ELIANE DEL DIN